

COMMENT GÉRER UNE POTENTIELLE VICTIME DE GHB ?



UNE PERSONNE SE PLAINT D'UNE ÉVENTUELLE INTOXICATION AU GHB

- 1** Appeler les secours : Ambulance **144** / Police **117**
- 2** Rester avec la victime jusqu'à sa prise en charge par les secours
- 3** Mettre de côté (en sûreté) la boisson ou le verre de la victime, à disposition de la patrouille de police intervenante
- 4** Si possible : sauvegarder les éventuelles photos ou vidéos de la soirée et les mettre à disposition des enquêteurs (bien noter le signalement de la victime)

UNE PERSONNE S'ANNONCE ULTÉRIEUREMENT COMME VICTIME D'UNE ÉVENTUELLE INTOXICATION AU GHB

- 1** Inviter la victime à s'annoncer dans un poste de police
- 2** Si possible : sauvegarder les éventuelles photos ou vidéos de la soirée. Informer la victime qu'elles sont à disposition de la police en cas de besoin (bien noter le signalement de la victime)

EN CAS DE DOUTE : 117

*En cas de suspicion d'intoxication au GHB, il y a lieu d'agir rapidement.
Au-delà de 6 heures, plus aucune trace de GHB n'est détectable dans le sang.*